

Questionner les tensions qui traversent le travail des conseillers CEP à partir de l'analyse des situations d'accompagnement à Pôle Emploi.

Laboratoire CIREL
(Centre Interuniversitaire de Recherche en Education de Lille)

Présentation
Maria Pagoni, professeure des universités
en sciences de l'éducation et de la formation

Plan

- L'équipe du projet de recherche
- Les principes fondateurs du CEP
- La place centrale de l'autonomie
- Questionnement
- **Éléments de méthodologie**
- Un focus sur la place de l'autonomie à Pôle Emploi
- La place de l'autonomie dans le cahier des charges du CEP
- Des catégories d'analyse
- **Une typologie des récits**
- Un sentiment d'accompagnement réussi centré à la fois sur l'activité constructive et productive
- Un sentiment d'accompagnement efficace grâce à l'activité productive
- Un accompagnement difficile à mettre en place, une activité productive empêchée par des vulnérabilités importantes
- **Conclusion**
- **Bibliographie**

L'équipe du projet de recherche

- Projet financé par le FPSPP (Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) pendant deux ans 2017 – 2019.
- Une équipe du laboratoire CIREL constituée par 7 enseignants-chercheurs et une ingénieure d'étude.
- Une étude régionale effectuée dans les Hauts de France.

Objectif

- Analyser les effets du CEP sur le travail du conseiller dans la région Hauts-de-France à partir d'une réflexion à trois niveaux :
 - Le **niveau macro** concernant la mise en place du SPRO et les liens entre les opérateurs du CEP.
 - Le **niveau méso** qui concerne la politique interne et l'organisation de ces opérateurs et leurs spécificités selon leur histoire et le type de public qu'ils accueillent.
 - Le **niveau micro** qui concerne le travail réel du conseiller en matière d'accompagnement et ses besoins en termes de professionnalisation.

Les principes fondateurs du CEP

Introduit par la loi sur la formation, l'emploi et la démocratie sociale du 5 mars 2014 et réorganisé par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, le Conseil en Evolution Professionnel (CEP) constitue un nouveau service d'accompagnement des parcours professionnels qui s'appuie sur les principes suivants :

- **Les principes du service public** : universalité, gratuité, continuité des services, confidentialité.
- **Un cahier des charges commun** pour tous les opérateurs du CEP qui est censé introduire un « nouveau métier » dans l'accompagnement des parcours professionnels (DGEFP, 2015, 2017).
- **Une importance attribuée au respect de l'initiative et de l'autonomie de la personne**, ainsi qu'au fonctionnement d'une **alliance de travail** (Levené et Boanca Deicu, 2018) permettant la co-construction du projet professionnel entre le·la conseiller·ère et la·le bénéficiaire.
- **Une organisation régionale de l'accompagnement** des parcours professionnels par le SPRO (Service Public Régional de l'Orientation).
- **La prise en compte du marché de l'emploi** dans la construction des projets professionnels.

La place centrale de l'autonomie du bénéficiaire

- L'étude a montré que le principe de respect de l'autonomie du bénéficiaire, en particulier, constitue un élément organisateur important du travail des conseiller·ère·s en CEP.
- Dans certaines structures comme Pôle Emploi, l'évaluation du degré d'autonomie du·de la bénéficiaire représente un indicateur à la fois de la division du travail au sein de la structure mais aussi de la liberté dont le·la conseiller·ère va disposer pour la gestion de son portefeuille de bénéficiaires (nombre de personnes suivies, espacement des rendez-vous, etc.).
- Article publié sur ce questionnement (dont est issue la présente intervention) :
- **Maria Pagoni et Stéphanie Fischer**, « Développer l'autonomie pour faire face aux vulnérabilités ? Le cas de l'accompagnement au Conseil en Evolution Professionnelle à Pôle Emploi », *Éducation et socialisation* [En ligne], 57 | 2020, mis en ligne le 17 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/edso/12368>.

Questionnement

- Comment la question d'autonomie intervient-elle dans l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité à Pôle Emploi ?
- Comment le conseiller arrive à favoriser cette autonomie tout en prenant en compte à la fois les contraintes du marché de l'emploi et la vulnérabilité du public qui s'adresse à Pôle Emploi ?

Éléments de méthodologie

10 entretiens avec les têtes de réseau :

APEC, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Fongecif, Afdas, Unifaf, Uniformation.

35 entretiens avec les conseillers :

récit de situations professionnelles.

11 entretiens d'auto-confrontation :

basés sur des séances d'entretien avec les bénéficiaires (filmées ou enregistrées).

352 réponses à l'enquête auprès de bénéficiaires :

Questionnaire sur leur perception de l'accompagnement.

Répartition des entretiens avec les conseillers dans les opérateurs du CEP

Structures	Nombre d'entretiens
APEC	6
CAP EMPLOI	3
MISSION LOCALE AREFIE	8
POLE EMPLOI	12
AFDAS	1
FONGECIF	2
UNIFAF	2
UNIFORMATION	1
TOTAL	35

Un focus sur la place de l'autonomie à Pôle Emploi

La politique de Pôle Emploi est construite sur deux constats :

- la coexistence d'une raréfaction des emplois pérennes (multiplication des CDD, diminution des offres principalement sur certains emplois de cadres) couplée à des pénuries de recrutement dans certaines filières (Sylvie Boursière, chargée de Mission à la direction Générale de Pôle Emploi, Pagoni et al. 2017)
- la diminution du financement de la formation professionnelle et la nécessité aujourd'hui pour les conseiller·ère·s de permettre à chacun « d'activer ses droits en la matière pour passer du droit théorique général au droit effectif mobilisable » (Pagoni et al., 2017, p. 305).

La politique choisie :

- Passer de la prestation au service en guidant les personnes dans leur recherche d'informations et de réseaux à mobiliser
- Mettre en place une stratégie d'accompagnement diversifiée selon les publics et leurs besoins, spécialement en matière d'autonomie, autour de deux compétences : d'une part la mobilisation du réseau, et d'autre part la recherche et le traitement de l'information (Cour des comptes, 2015).

Un focus sur la place de l'autonomie à Pôle Emploi (suite)

Les bénéficiaires sont distingués en trois grandes catégories d'accompagnement selon l'identification de leur degré d'autonomie :

- **Accompagnement « suivi »** pour les bénéficiaires qui ont formulé un projet professionnel précis et qui savent se repérer dans le réseau d'information et d'emploi ; ils-elles sont accompagné·e·s essentiellement à distance avec des rencontres très espacées avec le-la conseiller·ère ;
- **Accompagnement « guidé »** pour les bénéficiaires qui n'ont pas encore un projet professionnel précis mais qui ne manifestent pas de freins personnels et sociaux particuliers ; ils-elles ont besoin d'un accompagnement pour la construction de leur projet et de situer sa faisabilité sur le marché de l'emploi ;
- **Accompagnement « renforcé »** pour les bénéficiaires qui ont à la fois besoin de préciser leur projet professionnel et de développer leurs capacités de recherche d'information, principalement par les outils informatiques.

Boutinet souligne que la relation d'accompagnement s'inscrit dans un mouvement perpétuel et paradoxal entre « **une affirmation d'autonomie et un apport d'étayage** » (2007, p. 30). Ainsi en suivant Maela Paul (2009), pour qui **l'accompagnement relève d'une « double dimension de relation et de cheminement »**, les conseiller·ère·s CEP ajustent et réévaluent leur style d'accompagnement pour agir à la fois sur la construction du projet et sur la relation en visant le développement de l'autonomie des bénéficiaires.

La place de l'autonomie dans le cahier de charges du CEP

- Dans l'arrêté du 16 juillet 2014 fixant le cahier des charges relatif au CEP, quatre occurrences font appel à différentes **dimensions** du « degré d'autonomie » du bénéficiaire : aptitudes à **mener un projet professionnel** et à **le faire avancer**, capacité à **être accompagné à distance** et à **identifier ses difficultés**.
- Seule **une annexe dans la seconde version** du guide Repères (DGEFP, 2017) clarifie sommairement en quoi consiste cet accompagnement à l'autonomie en apportant une distinction entre des tâches que le·la bénéficiaire serait capable de « faire seul ou avec un conseiller », de « faire seul », ou qu'il·elle serait « incapable de faire seul » (Annexe 8, p. 78-82).

La double facette de l'autonomie

- L'accompagnement comme une **incitation à agir**, une **activation douce** qui vise à ce qu'un individu soit capable « **d'infléchir le cours de sa vie** » (Astier 2007 p. 6).
- On observe là un **glissement de l'autonomie vers l'indépendance** qui occulte le fait que l'autonomie se construit dans l'interaction avec l'autre, dans le cadre d'une relation interpersonnelle qui est à l'origine même de l'accompagnement et constitue de fait une relation de dépendance (Molinier, Laugier et Paperman, 2009).
- Ce glissement **réduit en même temps l'autonomie à sa dimension pratique** (faire, agir) et néglige **l'importance de l'accompagnement pour le développement psycho-social** et professionnel de la personne. L'histoire du concept d'autonomie repose sur cette double facette, l'autonomie subjective et l'autonomie de la conscience (Nemer 2013).

Activité productive et activité constructive

- Distinction faite par Pierre Rabardel entre l'activité productive et l'activité constructive (Rabardel et Pastré, 2005) dans les situations de travail.
- La première concerne les actions effectuées sur l'environnement pour le transformer tandis que la seconde concerne l'impact de ces actions sur l'individu et son développement.

Hypothèse

- Un accompagnement orienté vers l'activité productive des bénéficiaires mettrait l'accent sur la performance de ces derniers dans les démarches de recrutement et leur capacité d'agir : écrire une lettre de motivation, réussir une prestation orale lors d'un entretien d'embauche, compléter un dossier de financement.
- Un accompagnement orienté vers l'activité constructive mettrait l'accent sur les effets des actions effectuées sur la personne, l'évolution de ses représentations, la prise de conscience de ses ressources. Dans l'idéal, ces deux types d'activités se trouvent en articulation, puisque l'une nourrit l'autre.
- Mais nous faisons l'hypothèse que cette articulation ne va pas de soi et qu'elle crée une tension entre un accompagnement plutôt orienté vers l'insertion professionnelle et un accompagnement plutôt orienté vers le développement psycho-social et professionnel de la personne (Fretel 2013). Cette tension est renforcée par la réduction de l'autonomie en indépendance qui occulte la dimension constructive de l'accompagnement.

Des catégories d'analyse

- 12 entretiens compréhensifs effectués avec des conseiller·ère·s de Pôle Emploi. Ces entretiens ont donné lieu à un corpus de 14 récits d'accompagnement (plusieurs récits ont pu être mobilisés au cours d'un entretien) qui ont été analysés selon trois catégories de variables :
- 1. La situation initiale de vulnérabilité du·de la bénéficiaire caractérisée selon deux définitions : **vulnérabilité sociale** et **vulnérabilité psychique** auxquelles s'ajoutent éventuellement des fragilités sociales et physiques.
- 2. Le processus de l'accompagnement en termes **d'activité productive et constructive** afin de voir si les deux coexistent ou si l'une des deux est escamotée, empêchée ou inexistante.
- 3. La perception de cet accompagnement par le·la conseiller·ère : son sentiment de réussite, de difficulté ou d'impuissance face au déroulement et à l'aboutissement de l'accompagnement.

Une typologie des récits

- L'accompagnement est centré à la fois sur l'activité productive et l'activité constructive qui se trouvent en interaction. Il consiste à aider la personne dans ses démarches de construction du projet et de recherche d'emploi, ce qui la conduit à sa transformation personnelle et vice versa. La vulnérabilité initiale peut être sociale et/ou psychique selon les cas de figures, avec un accompagnement « guidé » ou « renforcé » selon la situation. Le·la conseiller·ère a un sentiment de réussite et de transformation fondamentale de la personne. L'autonomie est un processus de prise conscience qui se construit dans l'interaction : récits 1, 2, 3, 9, 11, 13.
- L'accompagnement met l'accent sur l'activité productive, l'activité constructive étant non visible ou empêchée : la personne ne dévoile pas sa vulnérabilité (elle peut être cachée, implicite ou non existante) et le·la conseiller·ère se centre sur l'efficacité de l'accompagnement par des stratégies de contournement de la fragilité sociale de la personne ou en faisant certaines actions à sa place. Il s'agit d'un accompagnement « guidé » ou « suivi ». Le·la conseiller·ère est satisfait du résultat mais a parfois des doutes sur ses effets à long terme sur la personne. L'autonomie consiste essentiellement à faire seul quand c'est possible: récits 4, 6, 8, 10.
- L'accompagnement est interrompu ou avance difficilement parce que la vulnérabilité, surtout psychique, est trop forte et l'alliance de travail est empêchée. L'activité productive peut se trouver bloquée si le·la conseiller·ère n'arrive pas à mobiliser ses capacités d'écoute pour emmener la personne à changer de regard sur sa situation. L'autonomie de la personne se trouve bloquée : récits 5, 7, 12, 14.

1. Un sentiment d'accompagnement réussi centré à la fois sur l'activité constructive et productive

- **Récit n° 1 : Poursuite du projet de technicien du son**
- **Situation initiale** : La conseillère reçoit une alerte de la Mission Locale à propos d'un jeune homme de 26 ans dont le suivi de longue date prend fin en raison de son âge. Malheureusement au moment où il a dépassé ses difficultés et réussi à définir son projet professionnel de technicien du son à la Mission Locale, il se voit refuser une demande de formation par Pôle Emploi.
- **Situation de vulnérabilité** : vulnérabilité sociale en raison de son manque de qualification et d'un projet qui peine à se concrétiser. Vulnérabilité psychique à travers deux types de manifestations : des représentations négatives de Pôle Emploi qui ne finance pas facilement des formations (« Donc, je reçois un jeune homme complètement... fermé, complètement... Pas content d'être là ») et une difficulté à expliquer son projet, à argumenter ce qui lui plaît et pourquoi (« Je comprends assez vite qu'il n'y avait pas véritablement eu de travail sur son argumentaire »).

1. Un sentiment d'accompagnement réussi centré à la fois sur l'activité constructive et productive (suite)

- **Récit n° 1 : Poursuite du projet de technicien du son (suite)**
- **Accompagnement mis en place** : Accompagnement « guidé ». La conseillère décide de gagner la confiance du jeune homme en l'associant à l'objectif de bien argumenter son projet de financement : « il va falloir travailler sur tous les arguments que ce soit par rapport à vous, que ce soit par rapport au marché du travail... ». Durant l'avancement de cette activité productive d'argumentation, la conseillère découvre une vraie passion de ce jeune homme pour le son : il s'est construit un studio d'enregistrement, il y consacre toutes ses économies, tout son temps et commence à publier ses créations sur YouTube. Elle l'encourage à mettre en place une activité constructive, à prendre conscience de la valeur de ses connaissances et à préparer un dossier, qu'elle qualifie « du feu de Dieu ». Son projet de formation sera finalement financé à hauteur de 6 000€.
- **Sentiment de la conseillère** : Elle croit dès le début aux ressources du jeune homme et mobilise simultanément des activités productives et constructives : l'aider à prendre confiance en lui tout en mettant par écrit ses atouts. Elle exprime un sentiment de réussite et de satisfaction, en insistant sur l'importance de l'écoute et l'acceptation de l'autre : « Quand on leur laisse un véritable espace de communication et quand on a enlevé un petit peu tout ce qui est "de toute manière vous ne me servez à rien etc.", souvent elles [les personnes] parlent quand même assez facilement. Mais il faut savoir les écouter ». Ce dernier commentaire souligne la situation instable dans laquelle se trouve aussi la conseillère, face à une alliance de travail qui peine parfois à s'installer et face au défi d'une confiance qui va constituer la pierre angulaire de l'autonomie de l'autre.

2. Un sentiment d'accompagnement efficace grâce à l'activité productive

- **Récit n° 6 : Projet de chauffeur poids lourd**
- **Situation initiale** : De 18 à 24 ans, le jeune homme a bénéficié d'un suivi en Mission Locale. Dépassant l'âge requis, il est accueilli à Pôle Emploi pour une reconversion professionnelle. Il s'inscrit alors en agence d'intérim et devient chauffeur-livreur, en poursuivant l'idée d'exercer le métier de chauffeur poids lourd.
- **Situation de vulnérabilité** : Après une PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) concluante, la conseillère lui propose de passer les tests d'entrée d'une formation pour obtenir un titre professionnel. Émerge alors une vulnérabilité sociale non détectée : le jeune homme n'a pas le niveau scolaire requis en français et en mathématiques et rate l'examen d'entrée. Il explique à la conseillère qu'étant fils de forain, il avait souvent manqué l'école.
- **Accompagnement mis en place** : L'accompagnement en modalité « guidée » se réalise sur une courte période de 4 mois et seulement trois entretiens. L'accent est mis sur l'activité productive : le jeune homme va réaliser deux immersions professionnelles (PMSMP) de découverte du métier de chauffeur poids lourd.

Un sentiment d'accompagnement efficace grâce à l'activité productive (suite)

- **Récit n° 6 : Projet de chauffeur poids lourd (suite)**
- Le jeune homme se rend alors compte qu'il lui faudra suivre une formation pour étoffer son profil. Pour remédier à son niveau scolaire défaillant, la conseillère entrevoit deux possibilités : une remise à niveau scolaire (pour repasser les tests) ou une « promotion profil ». Cette dernière possibilité sera privilégiée, consistant à faire connaître le profil et les atouts du bénéficiaire auprès des recruteurs. La conseillère contactera le service employeur de son agence qui démarchera les employeurs disposés à le former avant embauche
- **Sentiment de la conseillère** : La conseillère est satisfaite de la capacité du jeune homme à réaliser lui-même les démarches. Trouver un lieu d'immersion représente pour elle une manière d'évaluer le degré d'autonomie des bénéficiaires : « Je leur propose de faire une immersion ça me permet aussi de voir leur degré d'autonomie ». L'entretien entre l'employeur et le jeune homme s'étant avéré concluant au niveau de la motivation, l'employeur et Pôle Emploi s'engagent à lui co-financer les permis requis.

Cet accompagnement est **orienté par l'efficacité du projet**. La fragilité des acquis scolaires est contournée par une stratégie qui valorise l'expérience professionnelle du jeune homme, même courte, en proposant un profil avec des avantages certains pour un employeur.

L'autonomie est ici conçue comme la capacité de « faire seul » et d'être efficace sans prendre en compte les effets sur la personne, la transformation à long terme de ses représentations et de ses acquis.

3. Un accompagnement difficile à mettre en place, une activité productive empêchée par des vulnérabilités importantes

- **Récit n° 14 : Maintien du métier de cuisinier dans un autre contexte professionnel**
- **Situation initiale** : L'homme dans ce récit a 52 ans et a travaillé durant 24 ans comme cuisinier sur des bateaux. Son licenciement à 50 ans s'est fait d'un commun accord avec son employeur pour lui permettre de s'occuper de sa femme malade, qui a succombé peu après. Pendant 2 années, il n'a pas été indemnisé par Pôle Emploi en raison d'un non-recours à ses droits, lié à sa méconnaissance du système⁴. Depuis quelques mois, il ne cherchait plus de travail ou très peu, n'avait pas mis de CV en ligne, et avait refusé un accompagnement avec ID Formation (Innovation Développement Formation) pour réaliser son CV.
- **Situation de vulnérabilité** : L'histoire personnelle de cet homme a eu un impact direct sur sa situation professionnelle, son emploi devenant incompatible avec la nécessité de s'occuper de sa femme malade. Il fut ensuite très affecté par la perte de sa femme. Son licenciement a entraîné en cascade une série de difficultés financières, tout en ayant à charge ses deux enfants.

3. Un accompagnement difficile à mettre en place, une activité productive empêchée par des vulnérabilités importantes (suite)

- **Accompagnement mis en place** : Au vu des deux années écoulées, de ses difficultés personnelles et de l'arrêt de sa recherche d'emploi, l'accompagnement en modalité « guidée » s'est transformé en modalité « renforcée » avec davantage d'appuis de la conseillère pour lui permettre d'aller au bout des démarches. À cause de ses soucis financiers, il avait arrêté une première fois son suivi à Pôle Emploi. Après ce déblocage, ses recherches d'emploi l'ont amené à suivre une réunion d'information collective à propos d'un poste de cuisinier dans un nouveau restaurant. Il a passé avec succès les tests et se trouvait en attente d'un entretien professionnel. En outre, la finalisation de son dossier d'indemnisation lui a permis d'obtenir une « belle somme » et de pallier ses soucis financiers.
- **Sentiment de la conseillère** : La conseillère expose les difficultés et les limites d'une alliance de travail qui a peiné à se mettre en place avec cet homme. Compte tenu des vulnérabilités psychiques qu'il manifestait, il n'a pas pu s'impliquer pleinement dans les démarches : « Comme quoi la difficulté personnelle et financière fait que c'est compliqué de venir sur le professionnel. [...] Il a quand même réussi à se confier et à dire tout ça parce que, au vu de son âge, au vu enfin de sa problématique personnelle enfin c'est pas toujours évident d'exprimer son mal-être financier ».

3. Un accompagnement difficile à mettre en place, une activité productive empêchée par des vulnérabilités importantes (suite)

- Dans cette situation, l'activité productive du bénéficiaire est empêchée à cause de son importante vulnérabilité psychique. La conseillère arrive, par l'ouverture d'un espace de parole et l'accueil de sa souffrance, à mobiliser une activité constructive qui vise à aider la personne à changer de regard sur sa situation financière et débloque, ainsi, son pouvoir d'agir.
- On retrouve dans cette situation une forme de disponibilité et une écoute de la souffrance sociale qui relève de la « réponse sociopolitique diffuse » que pointait Marc-Henry Soulet (2005) à propos de la vulnérabilité structurelle : le déclin des institutions a engendré des problèmes de santé sociale et une injonction à « assumer les obligations sociales à être propriétaire de soi » (p. 55), c'est-à-dire à être en mesure de promouvoir, gérer et protéger sa vie avec ses propres ressources.
- La conseillère accueille le discours lié à la souffrance (ici du deuil et de la perte d'un emploi) et œuvre ainsi à « créer un espace de parole et de convivialités faciles, à ouvrir un micro-espace de communication. Cette logique du bas seuil n'est pas centrée sur le soin, elle vise simplement la constitution d'un espace de réconfort et de première protection afin de permettre l'énonciation de la souffrance. » (Soulet, 2005, p. 57)

Conclusion

- L'appropriation de la norme d'autonomie ne va pas de soi pour les conseiller.e.s interogé.e.s.
- Les conseillères mobilisent beaucoup d'énergie pour « mettre en activité » les bénéficiaires, les rendre acteur·rice·s de leur projet et de leur parcours professionnel. Ils/elles mobilisent différents types de stratégies.
- L'autonomie du·de la bénéficiaire ne passe pas seulement par des situations de « mise en activité » mais aussi, et surtout, par un travail réflexif sur ses ressources et leur utilisation qui constitue le moteur de son développement : « pour qu'émerge l'idée même de projet, il importe préalablement que soit redéfinie une identité sociale positive, ce qui passe nécessairement par un soutien à la personne comme individu pour qu'elle puisse devenir sujet. » (Soulet 2005, p. 6).
- Ce travail suppose une posture éducative d'écoute et d'ouverture de la part du·de la conseiller·ère qui situe sa pratique plutôt dans le cadre de l'éthique du *care* (Molinier, Laugier, Paperman, 2009), celle-ci étant pourtant complètement opposée à l'esprit du CEP qui prône une posture de distanciation du·de la conseiller·ère par rapport aux bénéficiaires dans un contexte très contraint.

Conclusion (suite)

- Ces réflexions révèlent la propre vulnérabilité du·de la conseiller·ère face aux fragilités et vulnérabilités des bénéficiaires qu'il·elle accueille.
- De ce fait, la relation entre autonomie et vulnérabilité se trouve questionnée dans une société où le principe de responsabilité s'est progressivement substitué au principe de solidarité (Soulet, 2005), ce qui précisément rend les individus davantage vulnérables (Soulet, 2005) : l'individu se trouve seul à assumer sa vie dans un espace social très contrôlé par des règles et contraintes concurrentielles.

Bibliographie

- Astier, I. (2007). *Les nouvelles règles du social*. Paris : PUF.
- Boutinet, J.-P (2007). Vulnérabilité adulte et accompagnement de projet : un espace paradoxal à aménager. Dans J.-P. Boutinet (dir.), *Penser l'accompagnement adulte* (p. 27-49). Paris : Presses Universitaires de France.
- Cour des comptes (2015). *Pôle emploi à l'épreuve du chômage de masse*. Rapport public thématique, juillet 2015.
- Duvoux, N. (2009). *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*. Paris : PUF.
- Fretel, A. (2013). La notion d'accompagnement dans les dispositifs de la politique d'emploi : entre centralité et indétermination. *Revue Française de Socio-Économie*, 11(1), 55-79.
- Genard, J-L. (1999). *La grammaire de la responsabilité*. Paris : Les éditions du Cerf.
- Levené, T. et Boanca-Deicu, I. (2018). L'alliance de travail au service de l'évolution professionnelle : les pratiques en construction du CEP. *Éducation permanente*, Hors-série 11, 109-118.
- Molinier P., Laugier, S., Paperman P. (dir.) (2009). *Qu'est-ce que le care ?* Paris : Petite Bibliothèque Payot.
- Nemer, G. (2013). L'autonomie, une ruse de la raison. *Le Sociographe*, hors-série 6(5), 159-171. <https://doi:10.3917/graph.hso6.0159>
- Paul, M. (2009). « Accompagnement ». *Recherche et formation*, 62, 91-107.

Bibliographie (suite)

- Pagoni, M., Brabant, A., Boanca-Deicu, I., Fischer, S., Levené, T., Négroni, C., Obajtek, S., RuffinBeck, C. (2019). L'accompagnement dans le cadre du CEP. Quelle professionnalisation des conseillers ? Quelle sécurisation des parcours professionnels ? Rapport de recherche du Laboratoire CIREL, avec le soutien du CNEFP. 149 p.
- Pagoni, M. et al. (2017). L'accompagnement des parcours professionnels en contexte de mutations économiques et sociales. Regards croisés entre le monde professionnel et le monde académique. Dans F. Danvers (dir.), *S'orienter dans un monde en mouvement*, colloque de Cerisy (p. 303-316). Paris : L'Harmattan.
- Rabardel P. et Pastré P. (dir.) (2005). *Modèles du sujet pour la conception : dialectiques activités, développement*. Toulouse : Octarès.
- Ricoeur, P. (2001). Autonomie et vulnérabilité. Dans P. Ricoeur, *Le juste 2* (p. 85-106). Paris : Éditions Esprit.
- Schröder-Butterfill, E. (2013). Le concept de vulnérabilité et sa relation à la fragilité. Dans F. Béland et M. Hervé (dir.), *La fragilité des personnes âgées* (p. 203-228). Paris : Presses de l'EHESP.
- Soulet, M.-H. (2005). Une solidarité de responsabilisation ? Dans J. Ion (dir.), *Le travail social en débat(s)* (p. 86-103). Paris : La Découverte.